

SCHÉMA
DIRECTEUR

SCHEMA


DIRECTEUR


DE L'ANIMATION
DE LA
VIE SOCIALE

DE




L'ANIMATION


DE LA VIE


SOCIALE


2017
2020

SOMMAIRE



Préambule	1
Introduction	2
Quelques repères historiques en France et dans le Vaucluse	
Des valeurs réaffirmées	
Cadre d'Intervention et Enjeux	3
Le cadre réglementaire	
Les Enjeux	
Le Schéma directeur d'Animation de la Vie Sociale, une étape nouvelle du partenariat	
Portrait du territoire et de la population	4
Population, densité et aires d'influence	
Un contexte socio-économique fragilisé	
Focus sur la population allocataire	
Un Partenariat de longue date	8
La convention-cadre des centres sociaux 2014-2017	
Les Modalités de collaboration départementales et locales	
Partenariat financier : 10 millions d'euros mobilisés	
Portrait de l'Animation de la Vie Sociale	11
Implantation des équipements d'Animation de la Vie Sociale	
Ressources et fonctionnement des structures	
Zoom sur les Centres Sociaux	
Territoires non couvert par l'Animation de la Vie Sociale - Diagnostic des besoins	
Quartiers Politique de la Ville	
Territoires non couverts hors -Quartiers Politique de la Ville	
Axes de développement partagés	20
Renforcement du partenariat départemental	
Stabilisation de l'existant	
Développement sur les territoires non couverts	
Plan d'Actions 2017/2020	21



PREAMBULE



L'article 1^{er} de notre Constitution dispose que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Comment mieux exprimer les principes qui fondent l'existence des structures dédiées à l'animation de la vie sociale et qui inspirent l'action des professionnels et des bénévoles qui s'engagent en leur sein ?

Dans un contexte national qui se heurte aux manifestations violentes remettant en cause la cohésion sociale sur les territoires, les structures d'Animation de la Vie Sociale apparaissent comme des vecteurs et leviers indispensables à la promotion des valeurs républicaines.

En s'appuyant sur la diversité de ses champs d'intervention, l'animation de la vie sociale se donne pour objectif de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

Désireuse de mettre en œuvre une offre globale de service, la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse reconnaît les centres sociaux et les espaces de vie sociale comme des relais privilégiés de sa politique d'action sociale familiale. A travers eux, elle entend développer une réponse globale en faveur des familles, concourant à une meilleure insertion sociale, au renforcement des solidarités et à la concrétisation d'une participation citoyenne.

Il faut souligner ici les caractéristiques qui donnent sa force à l'animation de la vie sociale, démarche d'intervention dans les quartiers au plus près des habitants de tous âges et de toutes sensibilités, dans l'ouverture interculturelle et la convivialité : on travaille à « faire tomber les murs » en portant attention aux personnes, en accueillant la différence avec bienveillance, en mettant en valeur et souvent en permettant de révéler les talents individuels, en donnant des possibilités d'apprendre, de se divertir, de tisser de nouveaux liens, de grandir humainement.

Pour la CAF, l'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale doit permettre de consolider un partenariat déjà ancien en la matière, et de construire collectivement une feuille de route à partir des besoins repérés et des réponses offertes. Il s'agit d'identifier les faiblesses, de valoriser les atouts et les ressources, pour fixer des orientations et convenir ensemble des moyens adaptés.

C'est pourquoi la CAF de Vaucluse, chef de file de l'Animation de la Vie Sociale, a souhaité formaliser avec la contribution active de ses partenaires, le présent Schéma directeur pluriannuel d'animation de la vie sociale.

Nous formons le vœu qu'il constitue un outil fédérateur et incitatif permettant d'amplifier les synergies pour oeuvrer, inlassablement et de la manière la plus concrète, à faire société.

Le Président du Conseil d'Administration,
Georges Boutinot



Le Directeur,
Christian Delafosse



INTRODUCTION

Quelques repères historiques en France et dans le Vaucluse

En France, l'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIXe siècle. Il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif.

Marqués par les grandes mutations et les politiques de reconstruction de l'après-guerre, les centres sociaux connaissent un véritable essor. En effet les évolutions de la société, de la cellule familiale et des comportements ont un impact fort sur les besoins des habitants. Aussi, pour répondre aux attentes de la population les pouvoirs publics ont souhaité, depuis les années 1960, que des équipements de proximité soient mis en place afin de créer ou de maintenir des liens et ou des services entre les habitants d'un territoire.

Sur délégation de l'Etat dans les années 1970 la Caisse Nationale Allocataires Familiales et les Caisses d'Allocations Familiales deviennent des acteurs centraux par la responsabilité qui leur est confiée en matière d'agrément. Elles s'engagent pour accompagner les partenaires et soutenir financièrement les équipements.

Aujourd'hui en France ce sont près de **2800 structures de proximité** centres sociaux et espaces de vie sociale qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale.

Dans le Vaucluse, le premier centre social a été agréé en 1977. On compte aujourd'hui **18 centres sociaux et 4 espaces de vie sociale** sur le département. L'agrément le plus récent a été délivré en 2014.

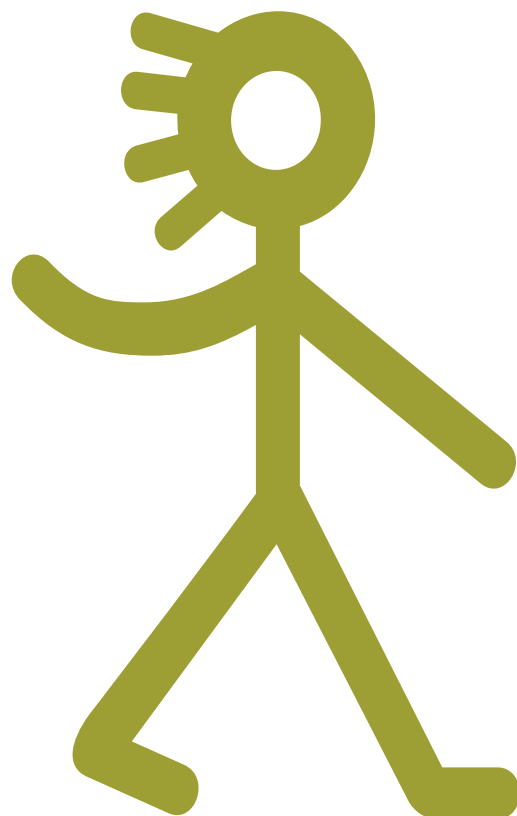
Des valeurs réaffirmées

En 2012, la CNAF réaffirme l'engagement institutionnel en faveur de l'animation de la vie sociale comme un axe constant de la politique des Caf en raison des enjeux stratégiques auxquels répond l'action des équipements de proximité que sont les centres sociaux et espaces de vie sociale.

Cette action se fonde, en effet, sur une démarche d'intervention globale et adaptée aux problématiques sociales d'un territoire et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter une réponse de proximité au « **vivre ensemble** ».

Aussi, les **valeurs et principes de la République française** s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale.

- le respect de la dignité humaine ;
- la laïcité, la neutralité et la mixité ;
- la solidarité ;
- la participation et le partenariat.



CADRE D'INTERVENTION ET ENJEUX



Le cadre réglementaire

« Les Caf assurent une fonction de chef de file coordinateur de l'animation de la vie sociale. Du fait de leur responsabilité en matière d'agrément, mais aussi en raison de leur neutralité, de leur connaissance des populations et des territoires, de leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale, des moyens qu'elles engagent en faveur des structures, il est demandé aux Caf de formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale. Dans cette perspective, les Caf établiront un **schéma directeur de l'animation de la vie sociale** et mobiliseront les partenaires du secteur ». (Circulaire Cnaf du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale)

Les Enjeux

« Conformément aux engagements de la convention d'objectifs et de gestion pour la période 2013 à 2017 relatifs à une meilleure couverture territoriale et sociale de l'offre de service institutionnelle, le schéma directeur constitue le **cadre stratégique** de la politique de la Caf en matière d'animation de la vie sociale. » (Circulaire Cnaf du 22 juillet 2015 : Repères méthodologiques). Ses finalités sont les suivantes :

- améliorer la lisibilité de la politique d'action sociale de la CAF et la promouvoir ;
- développer, structurer et pérenniser une offre de proximité de structures d'animation de la vie locale en maillant le département ;
- conforter le partenariat interinstitutionnel et le mobiliser sur la question de l'animation de la vie sociale ;
- affirmer le positionnement de l'animation de la vie sociale en tant que levier de cohésion sociale et territoriale et en accompagner son développement ;
- s'appuyer sur le réseau des structures d'animation de la vie sociale pour développer et adapter la politique d'accueil et d'accès aux droits ;

- consolider l'ancrage, la reconnaissance et la qualité des projets sociaux portés par les opérateurs existants.



Le Schéma directeur d'Animation de la Vie Sociale, une étape nouvelle du partenariat

Ce schéma directeur a pour objectif de renforcer le pilotage stratégique (meilleure structuration et coordination du secteur et optimisation des moyens mobilisés) et opérationnel (organisation, impulsion des actions, suivi des objectifs et des calendriers, etc.).

La mise en œuvre du schéma directeur de l'animation de la vie sociale est pilotée dans une logique de **projet participative et partenariale**, inhérente à la dynamique de l'animation de la vie sociale. Elle s'appuie sur une démarche en interne (Caf) ainsi qu'en externe, avec les partenaires.

Les travaux qui sont menés dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale se veulent être partagés avec les acteurs institutionnels. Par ailleurs le schéma directeur de l'animation de la vie sociale s'articulera avec le schéma départemental de services aux familles, qui a pour vocation de coordonner l'offre partenariale en matière de soutien à la fonction parentale, petite enfance et jeunesse.

PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

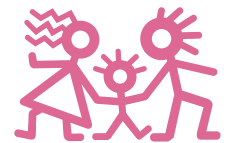
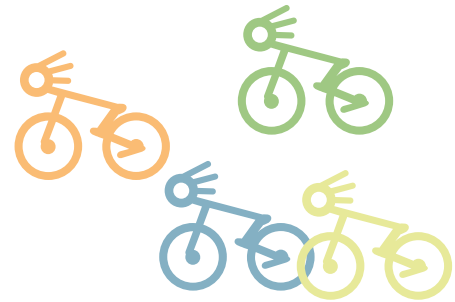
sources : Caf 2015 – Insee 2013-2014

Département de Provence-Alpes-Côte d'Azur, au carrefour des régions Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Paca, le Vaucluse, avec une superficie de 3 567 km² est le plus petit département de Paca. Cas exceptionnel en France, 4 villages appartenant au Vaucluse sont enclavés dans le département de la Drôme et forment ainsi l'Enclave des Papes.

Cinq grandes zones peuvent être identifiées :

- au nord, le Haut-Vaucluse est une plaine majoritairement viticole et agricole avec Orange comme pôle d'attraction.
- à l'ouest, le Grand Avignon concentre la majeure partie de la population du département ; c'est une zone urbaine et industrielle.
- au centre, le Mont Ventoux, le Comtat Venaissin et le Pays de Sault présentent un paysage plus montagneux et une grande plaine maraîchère ayant Carpentras en son centre.
- au sud ouest, les Monts de Vaucluse et le Pays des Sorgues proposent une plaine agricole.
- et plus au sud, le Luberon et son Parc naturel ainsi que les Alpilles nous offrent des paysages montagneux. Sa population est concentrée dans les plaines agricoles et dépend du bassin d'emploi d'Apt.

Hormis la zone du grand Avignon, le territoire du Vaucluse est principalement rural ce qui induit un habitat diffus et des problématiques liées aux transports et à l'accès aux services. Plus de la moitié du territoire est consacrée à l'agriculture, soit le double de la moyenne régionale.



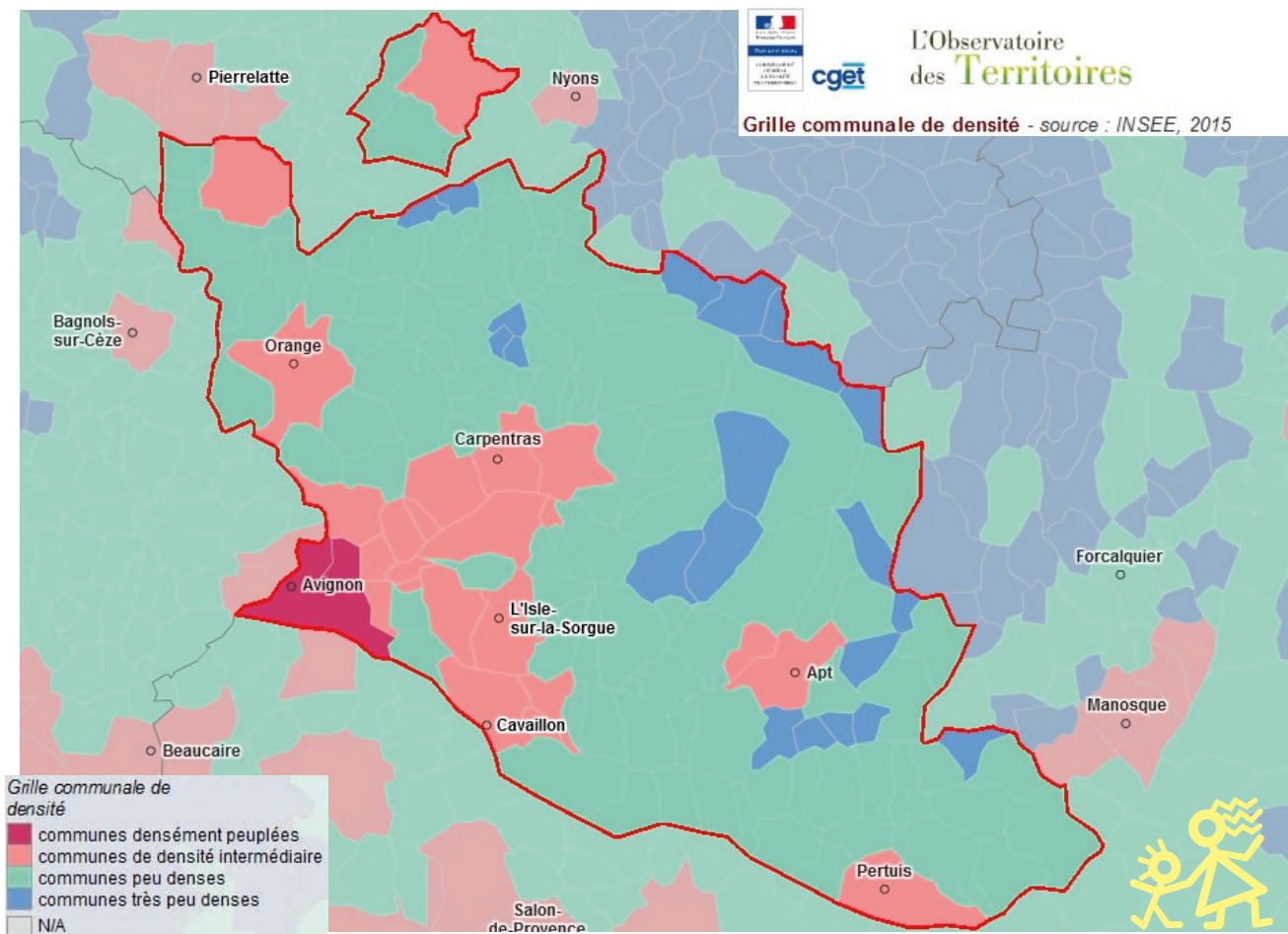
Population, densité et aires d'influence

Plus d'un demi-million de personnes (546 314) habitent le Vaucluse dont les $\frac{3}{4}$ sont concentrés autour du pôle urbain et économique de l'agglomération d'Avignon.

Après une période de forte attractivité, les arrivées en provenance de l'extérieur du département se réduisent. Le Vaucluse conserve cependant un dyna-

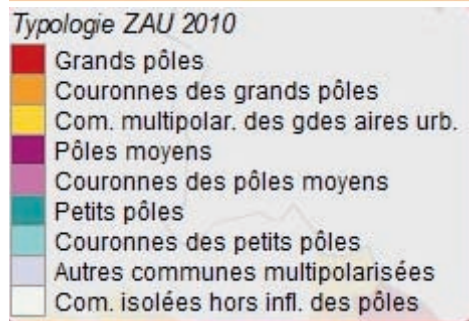
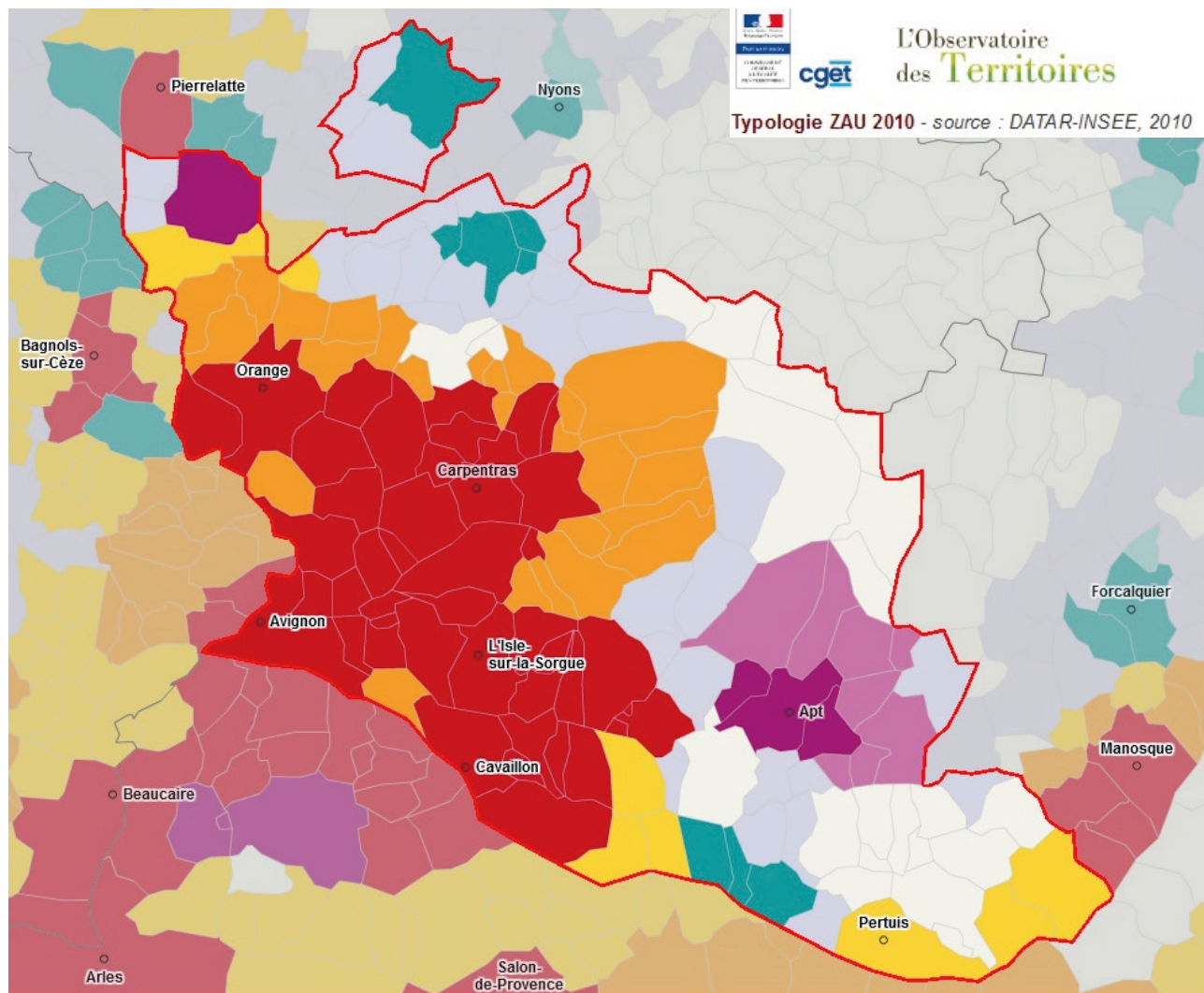
misme démographique soutenu, avec un taux de natalité élevé (12,8%). Le nombre moyen de naissances se stabilise autour de 7050 naissances/an.

La **population vaclusienne est relativement jeune**. Le département compte 78 habitants de 65 ans ou plus pour 100 de moins de 20 ans. Cette proportion est de 87 dans la région Paca et 71 au national.



Le Vaucluse est relativement bien doté en équipements et services. Les aires d'influence sont concentrées sur l'ouest du département. L'aire urbaine in-

terrégionale d'Avignon, qui déborde sur le Gard et les Bouches-du-Rhône, concentre une grande part de l'emploi et de la population du département.



Un contexte socio-économique fragilisé

Le Vaucluse présente un contexte socio-économique fragilisé avec une **forte précarité** des populations (emploi, logement, éducation, santé, ...) **tant en milieu urbain que rural**.

22 quartiers prioritaires sont identifiés au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020. Ils se situent sur les communes d'Apt, Avignon, Bollène, Carpentras, Cavaillon, Le Pontet, L'Isle-sur-la-Sorgue, Monteux, Orange, Pertuis, Sorgues et Valréas.

Ce contexte socio-économique se double de problématiques d'accessibilité liées à un paysage géographique contrasté et complexe qui participe à l'isolement des familles les plus modestes.

Le département reste donc marqué par des fragilités sociales fortes et ancrées structurellement. Le taux de chômage en Vaucluse (12,2%) est supérieur à celui de la région paca depuis 2005 (11,2%) et de la France métropolitaine (9,7%).

Le Revenu fiscal médian par Unité de Consommation est le plus faible de la région Paca depuis 2011. Le Vaucluse est le département de la région où le taux de pauvreté est le plus élevé avec 19,4% contre 16,4% en Région Paca et 14,3% en France métropolitaine.

Ce taux n'a fait que croître ces dernières années et place le Vaucluse à la 7^e place des départements les plus pauvres de France (9^e place en 2012).

Les ménages les plus exposés à la pauvreté sont les familles monoparentales qui sont surreprésentées sur notre département (la part des monoparents représente 31% des familles allocataires en Vaucluse contre 28% au national). 67% des monoparents vivent en dessous du seuil de bas revenus contre 60% au niveau national et 63% en région Paca.

Le nombre de **familles monoparentales augmente régulièrement chaque année**, de +3,18% depuis 2010.

Focus sur la population allocataire

La part de la population bénéficiaire des allocations versées par la Caf atteint 48% en 2015. Elle varie de 37% à 53% selon les communautés de communes. Ce taux de couverture de la population est plus important qu'en Région Paca et en France métropolitaine.

En Vaucluse, **près d'un allocataire sur deux est à bas revenus** ; ce taux est au-dessus du national de plus de 5 points.

Les allocataires dont les prestations constituent plus de la moitié de leurs ressources, représentent presque un foyer sur deux. Ce taux de dépendance à plus de 50% est voisin de celui observé en région Paca mais reste supérieur de 4 points à la France métropolitaine. 18% des allocataires vauclusiens sont totalement dépendants, c'est-à-dire que les prestations sont leur seule source de revenus.

En 2015, le département de Vaucluse dénombre 58 196 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 58% des allocataires. Ce taux de couverture est supérieur à la Région Paca (+ 2 points) et à la France métropolitaine (+ 5 points) ; 128 792 personnes sont ainsi couvertes par les aides au logement.



La pauvreté et la précarité des familles vauclusiennes (économique, sociale, culturelle...) et l'évolution des structurations familiales - notamment la monoparentalité - conduisent au repli sur soi, à un clivage sociologique et un risque d'exclusion sociale durable.

Dans ce contexte complexe, les finalités de l'animation de la vie sociale prennent tout leur sens :

- la socialisation et la lutte contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- le développement des compétences sociales et la citoyenneté de proximité.

UN PARTENARIAT DE LONGUE DATE

L'animation de la vie sociale fait l'objet d'une collaboration partenariale de longue date. L'Etat, la Région Paca, la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse, le Département de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse et la Fédération des centres sociaux de Vaucluse se sont inscrits dans cette dynamique départementale. A l'échelle de chaque territoire, les collectivités locales et/ou intercommunalités s'associent à cette **démarche de projet partagé**.

Formalisé par une convention-cadre pluri annuelle entre l'ensemble des partenaires pré-cités, ce partenariat s'appuie sur la définition du centre social selon les **quatre missions caractéristiques** précisées dans les textes de référence (cf. circulaire CNAF du 20 juin 2012):

- *un équipement à vocation sociale globale,*
- *un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,*
- *un lieu d'animation de la vie sociale,*
- *un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.*

La convention-cadre des centres sociaux 2014-2017

L'accord-cadre établi dans le Vaucluse s'inscrit donc dans une volonté de collaboration renforcée entre les partenaires signataires avec pour objectifs :

- de proposer un cadre d'intervention partagé, à l'échelle du département et recentré sur les valeurs clés et le cœur de métier des centres sociaux ;
- de formaliser les modalités de concertation, de réflexion et de coordination des politiques institutionnelles engagées dans le département sur la question des centres sociaux ;
- d'améliorer et de stabiliser, collectivement et durablement, le fonctionnement des centres par un soutien technique, méthodologique et/ou financier, autour de **3 volets essentiels** définis ci-après.

✓ Le projet social du centre, élaboré dans une démarche de projet partagée :

Le projet social est élaboré et validé par l'instance de gouvernance de la structure. Il est construit en étroite concertation avec les habitants du territoire, les salariés et bénévoles du centre, et ses différents partenaires de terrain et institutionnels.

Au-delà du principe fondateur auquel elle répond, les partenaires reconnaissent la démarche partagée d'élaboration et d'évaluation du projet social des centres comme support d'échanges, de réflexion, de coproduction et de validation.

✓ La fonction Animation Globale et Coordination

Les partenaires reconnaissent la fonction Animation Globale et Coordination (AGC), comme la fonction fondamentale et caractéristique des centres sociaux.

L'animation globale implique une dynamique participative et une capacité d'adaptation pour répondre aux besoins des habitants qui exigent une équipe d'animation et d'accueil qualifiée.

✓ L'offre de Service

Les partenaires valident l'offre de service des centres sociaux, examinée collectivement à l'occasion de l'élaboration du projet social, dans le cadre de la démarche partagée à laquelle ils ont participé.

- Elle constitue la déclinaison opérationnelle du projet social de chaque centre, et peut donc varier selon les structures et les territoires ;

- Elle est formalisée dans le référentiel du centre, qui met en évidence sa cohérence au regard du diagnostic de territoire, des orientations validées et des ressources disponibles ;
- Elle est structurante, car elle permet la captation et l'accompagnement des publics dans une démarche citoyenne, le développement du lien social et familial, de la mixité et de l'autonomie.

Les Modalités de collaboration départementales et locales

Le portage et l'accompagnement à la mise en œuvre de la politique d'Animation de la Vie Sociale se déclinent au niveau départemental et au niveau local.

Les instances départementales

Le Comité Départemental « Animation de la Vie Sociale » est l'instance politique et décisionnelle. Il est composé des représentants de l'État, de la Région PACA, de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, du Conseil Départemental de Vaucluse, de la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse et de la Fédération des Centres sociaux de Vaucluse. Cette instance a en charge :

- de définir et de piloter une politique commune d'intervention à l'échelle départementale (le schéma directeur « Animation de la Vie Sociale »),
- d'en garantir les moyens de mise en œuvre et d'évaluation,
- d'échanger sur la politique départementale en direction des centres sociaux, sur l'actualité, les projets menés par les centres sociaux (ex : démarche partagée d'élaboration et d'évaluation du projet social), l'harmonisation des pratiques et des outils communs...

Le Comité technique départemental « Animation de la Vie Sociale » est l'instance technique composée des représentants administratifs des partenaires cités ci-dessus et chargée :

- du suivi de la convention-cadre ;
- de la préparation du Comité Départemental ;
- de divers travaux préparatoires autour des projets départementaux ou territoriaux, des questions d'actualité...

La CAF assure la présidence et le secrétariat du comité départemental « Animation de la Vie Sociale », le calendrier et l'ordre du jour des réunions sont définis collectivement avec l'ensemble des partenaires participants.

Les instances locales

Au plan local, sont déployées des instances de mise en œuvre et de suivi de la démarche partagée d'élaboration et d'évaluation du projet social sur chaque territoire.

Les Commissions Partenariales d'Evaluation

La **C.P.E.** est l'instance décisionnelle, composée des « décideurs » institutionnels (élus territoriaux, administrateurs CAF, MSA, représentants politiques du centre social, ...) et ouverte aux destinataires (associations locales, représentants d'habitants).

Les C.P.E. se réunissent a minima une fois par an dans le cadre du suivi du projet social en cours et d'avantage en phase de renouvellement d'agrément. Elle se prononce sur le diagnostic et le référentiel du centre, l'évaluation de l'action du centre, et les orientations du prochain projet social.

Les Cellules Techniques d'Evaluation

La **C.T.E.** est composée des principaux représentants « techniques » (directeur du centre social, conseillers techniques CAF, commune ou intercommunalité, Conseil Départemental, MSA, État, Fédération des centres sociaux...). Cette instance est garante de la mise en œuvre de la démarche partagée d'élaboration et d'évaluation du projet social. Elle constitue enfin un lieu d'échanges sur les événements conjoncturels de chaque centre (étude, recherche de solutions et propositions). Enfin, elle élabore les travaux préparatoires qui seront soumis à la validation de la Commission Partenariale d'Evaluation (C.P.E).

Partenariat financier : 10 millions d'euros mobilisés -données 2015-

Les partenaires se sont engagés auprès des centres sociaux afin de soutenir l'Animation Globale et Coordination et/ou l'offre de service selon le cadre d'intervention défini de chaque partenaire.

La **CAF de Vaucluse** reconnaît les centres sociaux comme des relais privilégiés de sa politique d'Action sociale familiale. Ainsi, et après évaluation des besoins, la CAF de Vaucluse intervient sur fonds nationaux et sur fonds locaux en soutien à l'AGC et Offre de Service. La CAF a alloué 3 354 288 €, dont 688 055 € au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

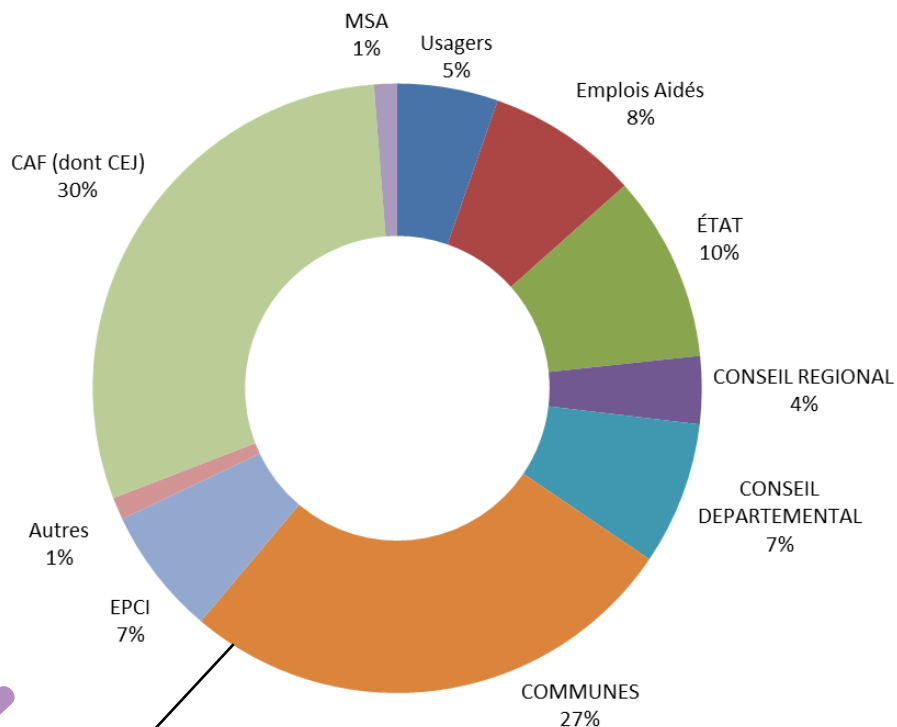
Le **Conseil Départemental**, chargé de coordonner l'action sociale dans le département de Vaucluse, est impliqué dans la logique de maillage du territoire ainsi que sur les axes de mobilisation des habitants sous différentes déclinaisons. Il a mobilisé 851 760 € en direction des structures AVS (AGC et Offre de Service).

La **MSA Alpes Vaucluse** qui mobilise le partenariat avec les centres sociaux pour réaliser les objectifs de son Plan d'Action Sanitaire et Sociale, en direction des ressortissants agricoles s'est engagée à hauteur de 154 376 € (hors CEJ) au titre de l'AGC et de l'offre de service.

Soucieuse de maintenir le lien social et d'apporter une aide aux personnes les plus en difficulté, la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** a fait le choix de soutenir les centres sociaux à hauteur de 406 504 €, en s'associant au partenariat institutionnel initié par la CAF de Vaucluse et en contribuant au financement de l'AGC.

L'**Etat** par le biais de ses différents services a mobilisé 1 117 550 € pour accompagner projets et actions ainsi que 913 000 € au titre des aides relatives aux emplois (ASP, Fonjep,...). Il est particulièrement attentif à la situation des centres sociaux qui jouent un rôle majeur et historique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que dans la mise en œuvre des politiques publiques.

A partir des budgets communiqués par les gestionnaires et des informations consolidées par les partenaires, la représentation des financements des centres sociaux en Vaucluse s'établit ainsi.



PORTRAIT DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Actrices du développement social local, les structures de l'Animation de la Vie Sociale élaborent leur projet dans une **démarche participative**, associant les habitants et les bénévoles et les partenaires de terrain (associations locales, centres médico sociaux, ...). **Le projet social est la clé de voûte** de ces structures. Il se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Ainsi les **missions** des centres sociaux et espace de vie sociale sont communes :

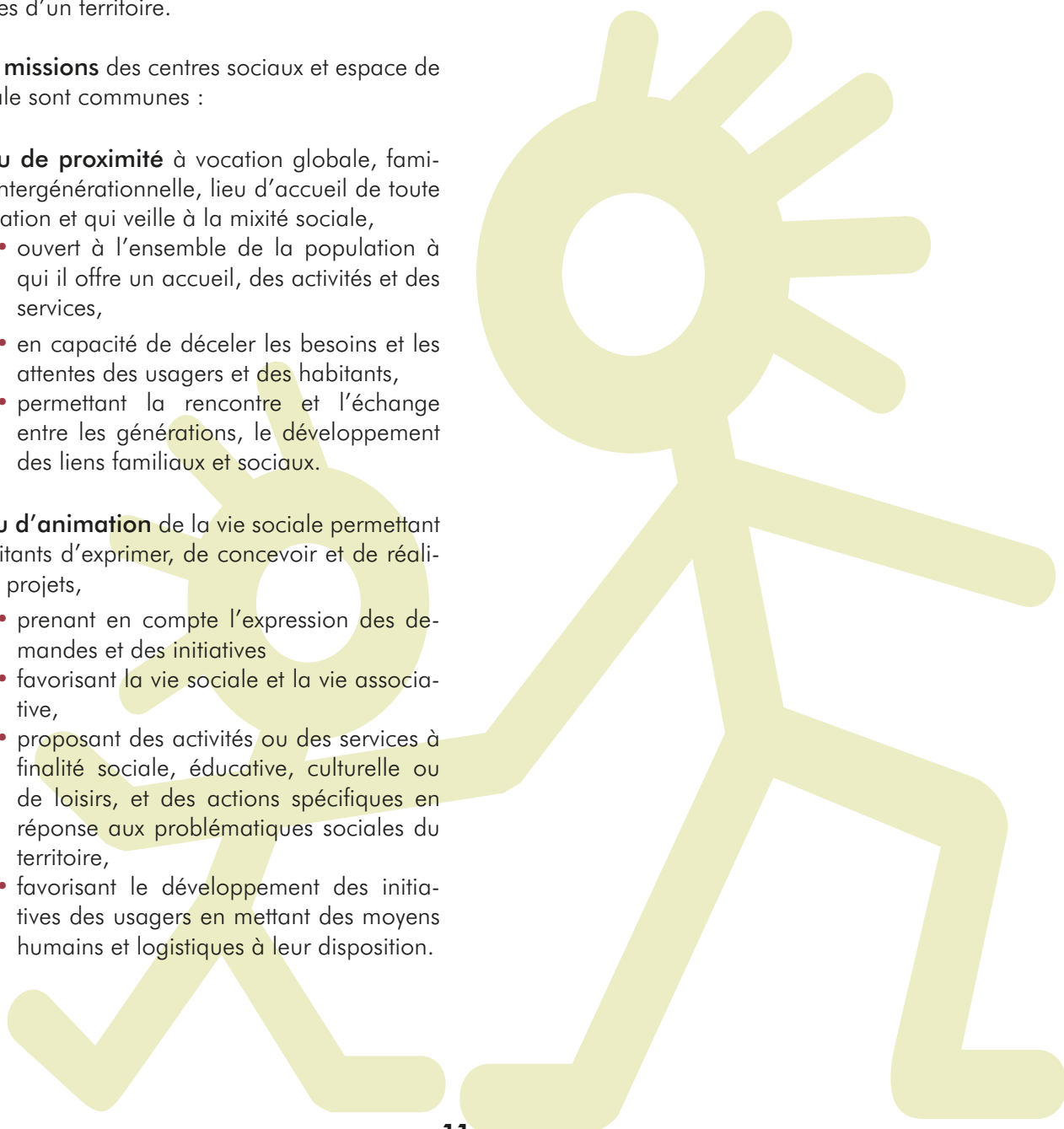
✓ un **lieu de proximité** à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, lieu d'accueil de toute la population et qui veille à la mixité sociale,

- ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services,
- en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants,
- permettant la rencontre et l'échange entre les générations, le développement des liens familiaux et sociaux.

✓ un **lieu d'animation** de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets,

- prenant en compte l'expression des demandes et des initiatives
- favorisant la vie sociale et la vie associative,
- proposant des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, et des actions spécifiques en réponse aux problématiques sociales du territoire,
- favorisant le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

La démarche partenariale de suivi et d'accompagnement, instaurée de longue date, permet d'avoir une connaissance fine de chaque projet social. L'élaboration du présent schéma, avec une consolidation des données relatives au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale permet de présenter une vision globale à l'échelle du département. L'analyse des éléments inhérents à chaque territoire figure au plan d'actions.



Implantation des Equipements d'Animation de la Vie Sociale

Le département de Vaucluse compte **22 structures**, 18 centres sociaux et 4 espaces de vie sociale. La localisation des équipements d'animation de la vie sociale en Vaucluse est le reflet de la densité de population et aires d'influences précédemment présentées.

La majorité des équipements sont implantés en territoire urbain, très présents à l'ouest du département, en Grand Avignon, premier bassin de vie de Vaucluse. A contrario, l'est et le sud du département sont des territoires plus ruraux et naturels (parc naturel du Ventoux et parc du naturel du Lubéron au sud). De fait, l'implantation des structures d'animation de la vie sociale est plus disparate. On notera la présence au sud du département de trois structures en territoire rural, un Espace de Vie Sociale et deux centres sociaux, qui couvrent plusieurs communes.



Ressources et fonctionnement des structures

n.b. : l'ensemble des analyses présentées sont issues des données réalisées 2015 communiquées par les structures.

Les ressources et le fonctionnement des structures sont les déclinaisons pratiques de chaque projet social qui se fonde sur une démarche transversale

pour répondre à la fois aux besoins quotidiens des familles et aux problématiques sociales collectives d'un territoire : il explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées qui traduit concrètement les finalités et les missions de la structure.

L'Animation de la Vie Sociale inscrite dans le temps

Les structures sont présentes dans le département de longue date. Le premier agrément Animation Globale et Coordination a été délivré il y a 39 ans, le plus récent, il y a 2 ans. En moyenne, les structures ont 18 années d'agrément.

Gouvernance

18 centres sociaux majoritairement de gouvernance associative :

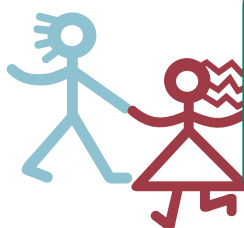
- 15 équipements gérés par 15 associations indépendantes les unes des autres.
- 3 équipements sont en gestion directe municipale, à Avignon, Sorgues et Caumont.

4 Espaces de Vie Sociale exclusivement associatifs qui se situent au Pontet, Avignon, Apt et Maubec. Leurs créations sont relativement plus récentes, 13 années d'agrément pour les plus anciennes, la dernière a connu son 1^{er} agrément il y a 4 ans.

Les modalités détaillées de gouvernance feront l'objet de recueil de données complémentaires et d'une analyse globale à partir de l'outil Senacs (Système d'Échanges National des Centres Sociaux), courant 2017.

Zoom sur les Centres Sociaux

L'analyse des ressources et du fonctionnement des Espaces de Vie sociale figure au plan d'actions à réaliser au titre du présent schéma.

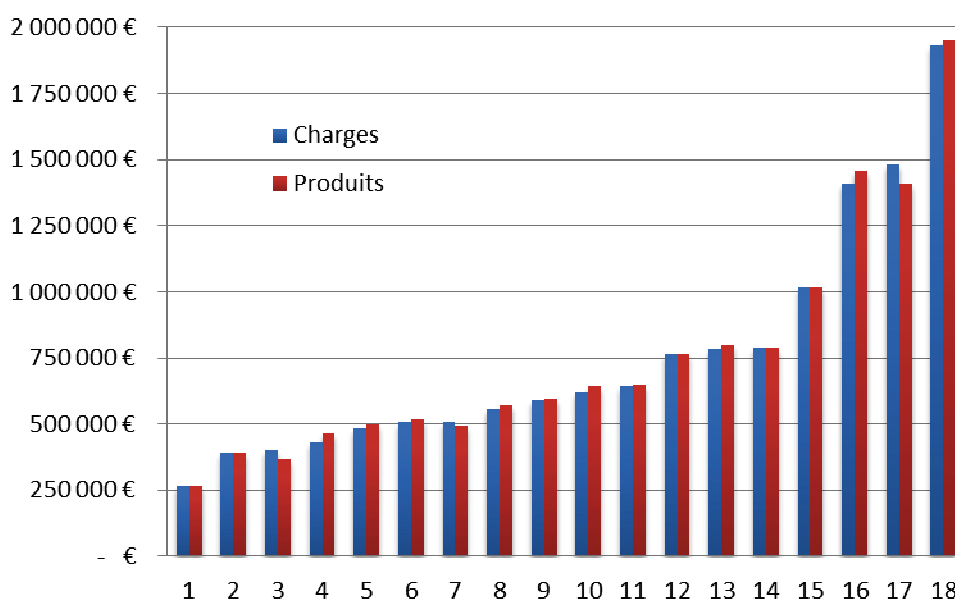


Ressources Financières

Les budgets cumulés des 18 centres sociaux représentent **13 567 867 €**

Budget moyen : 753 770 €

Budget médian : 604 887 €



Les budgets annuels de fonctionnement se répartissent ainsi :

9 centres sociaux se situent entre 263 000 € et 604 887 €

9 centres sociaux se situent entre 604 887 € et 1 932 250 €

Il n'y a pas de corrélation entre l'implantation territoriale (rural ou urbain et/ou politique de la ville) et le montant global du budget de fonctionnement. Le budget est le reflet du projet social et de son déploiement.



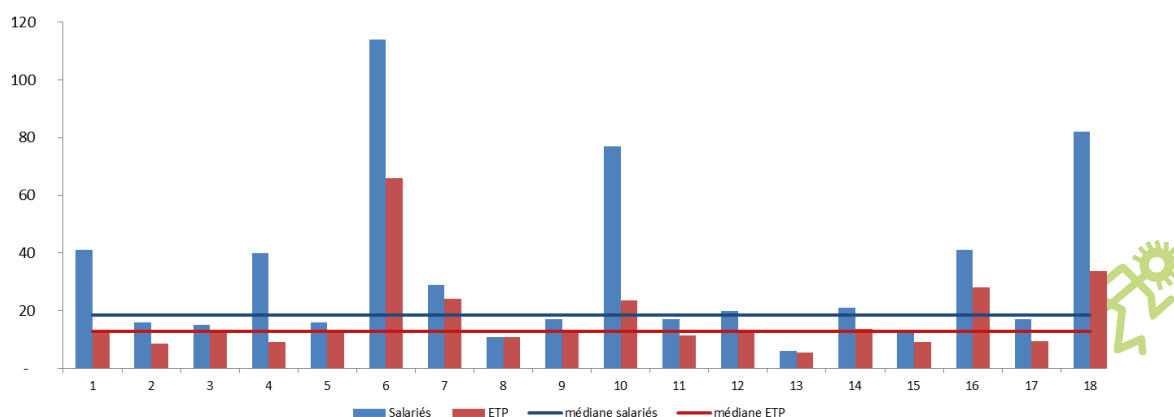
Ressources Humaines

Données 2015 (dont mises à disposition de personnels) communiquées par les gestionnaires.

Les centres sociaux sont de configurations différentes selon les actions qu'ils développent au titre des projets sociaux



Les centres sociaux en Vaucluse emploient **593** salariés, soit 318 Equivalent Temps Plein (ETP) pour une masse salariale cumulée de 9 827 200 €.



La moyenne départementale se situe à 28 salariés et la médiane à **18**.

Avec un minimum de 6 à 114 personnes maximum sur un même équipement. Le minimum s'explique par la jeunesse de l'équipement concerné qui n'a pas encore déployé l'ensemble des actions envisagées ; le maximum concerne une structure qui porte un chantier d'insertion qui représente à lui seul 48 salariés.

Le nombre de salariés en Equivalent Temps Plein : avec un minimum de 5,6 ETP et un maximum à 66 ETP, la médiane se situe à **12,7 ETP**.

Sur la base des données médianes, la présence de 18 salariés représente un peu moins de 13 équivalent temps plein. Ces indicateurs mettent en lumière le caractère de temps de travail partiel présent sur la majorité des équipements mais avec des disparités importantes qu'il semblerait pertinent d'analyser plus finement.

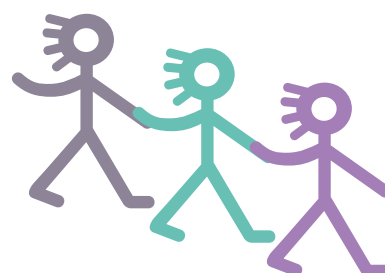
Fonctions Pilotage/Logistique/Activités

L'Animation Globale et Coordination, caractéristique des centres sociaux, identifie les fonctions pilotage (associée à la gouvernance), logistique (fonction transversale) et activités (offre de service).

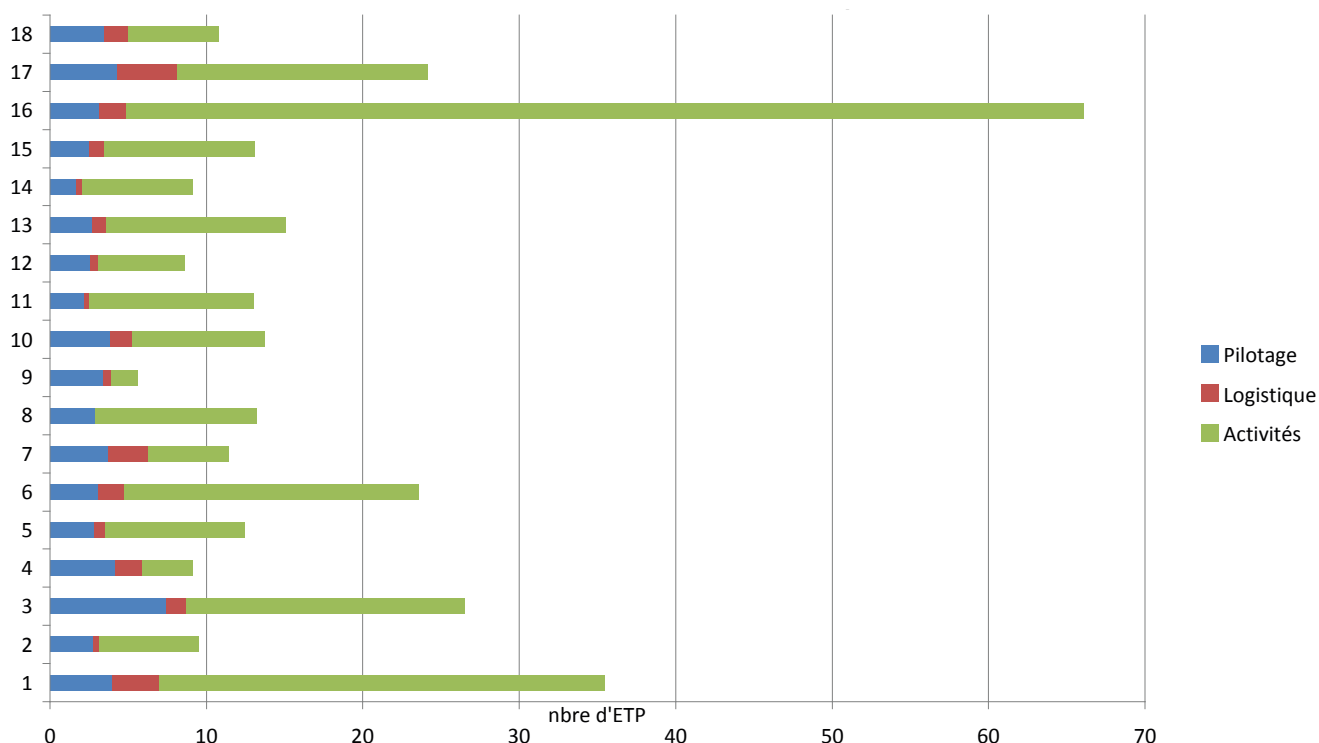
La fonction Pilotage représente 60 Etp sur le Département, avec une moyenne de 2,98 Etp par équipement.

La fonction Logistique, couvre près de 23 Etp, avec une moyenne de 1,13 Etp par équipement.

La fonction Activités comprend 236 Etp avec une moyenne 11,13 Etp par équipement.



Ressources humaines des centres sociaux par fonction P/L/A



En moyenne, 20% des effectifs (en ETP) sont positionnés sur la fonction pilotage, 8 % sont affectés à la fonction logistique, La fonction activités mobilise 72 % des effectifs.

Fonctionnement des Centres Sociaux

Compte tenu des besoins identifiés des territoires et zones d'influence, les structures d'Animation de la Vie Sociale déclinent les projets sociaux de manière spécifique. Toutefois dans la déclinaison pratique et la mise en œuvre opérationnelle, les offres de service et actions supports présentent certaines similitudes et s'intègrent aux dispositifs à l'échelle locale et nationale (Contrat Enfance Jeunesse, Parentalité,...). Aussi, il semble pertinent d'affiner le portrait de l'Animation de la Vie Sociale en Vaucluse en ciblant les modalités des actions réalisées et l'articulation avec les dispositifs CAF.

Agréments -Animation Globale et Coordination

On compte 18 centres sociaux agréés « Animation Globale et Coordination ». 2 structures qui portent plusieurs agréments de par la nature du territoire et de leurs projets sociaux, ce qui représente un total de 21 prestations de service AGC en Vaucluse.

Famille

Animation Collective Familles : tous ne sont pas agréés au titre de l'Animation Collective Familles. 2 centres sociaux, récemment agréés Animation Globale et Coordination, sont en phase de présenter un projet Animation Collective Familles.

Les projets centrés sur le soutien à la fonction parentale se déclinent sous diverses formes : espaces de parole, activités familiales, ateliers parents-enfants, accompagnement au départ en vacances ...

Des 15 **Lieux d'Accueil Enfants Parents** en Vaucluse, trois sont portés par deux centres sociaux. Ils sont situés sur l'agglomération d'Avignon.

Relais Vacances : dispositif local permettant aux familles allocataires à faibles revenus de partir en vacances. Les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale représentent 11 opérateurs sur 14 (10 Centres Sociaux et 1 Espace de Vie Sociale). Ils contribuent à plus de 40% des départs en vacances des familles vauclusiennes dans le cadre de Vacaf (dispositif national d'aide aux vacances familiales).

Enfance-Jeunesse

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité: 17 structures d'Animation de la Vie Sociale sur les 22 participent à la mise en œuvre des actions CLAS en Vaucluse. Elles accompagnent 60% des bénéficiaires vauclusiens, (1 413 scolaires) et représentent 43% des opérateurs qui s'inscrivent dans ce dispositif.

Seuls 3 centres sociaux ne gèrent pas d'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement** à destination des enfants de 3 à 12 ans. Selon les territoires, les organisations des ALSH recouvrent des configurations différentes : d'une ou plusieurs implantations, en périscolaire, extrascolaire voir nouveaux accueils périscolaires (NAP).

9 structures gèrent des ALSH 3/6 ans.
15 proposent des ALSH 6/12 ans
11 Centres Sociaux organisent des Accueils de Jeunes allant de une à quatre implantations selon les territoires.

Accès aux droits

Au-delà de l'accueil généraliste, certaines structures sont amenées à proposer de la médiation administrative. 5 centres sociaux ont été labellisés **Point Relais Caf ou Point Numérique Caf**.

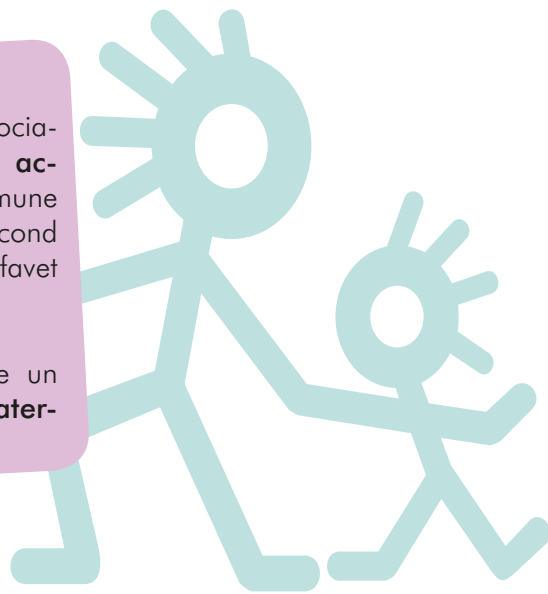
Les ateliers sociolinguistiques ou d'**alphabétisation** sont organisés sur 16 structures et accueillent plus de 1200 personnes. L'ensemble des centres sociaux hébergent des permanences et/ou activités de services publics et d'associations.

Les éléments précités ne représentent qu'une partie de l'offre de service des centres sociaux, nombre d'entre eux développant des actions culturelles, d'insertion, logement... ce en corrélation avec les problématiques et besoins identifiés sur les territoires.

Petite Enfance

2 centres sociaux associatifs gèrent un **multi accueil**, un sur la commune de Carpentras, le second sur le quartier de Montfavet (Avignon).

Un centre social gère un **Relais Assistantes Maternelles** (Valréas).



Territoires non couvert par l'Animation de la Vie Sociale - Diagnostic des besoins

L'élaboration du schéma a mis en exergue la nécessité d'appréhender différemment les deux grands types de territoire distingués par la politique de la ville.

Les quartiers dits « prioritaires » identifiés au titre de la politique de la Ville : territoires qui ont fait l'objet d'études et de diagnostics approfondis permettant d'identifier leurs caractéristiques et qui appellent à la mobilisation concertée et complémentaire des partenaires des contrats de ville 2015-2020.

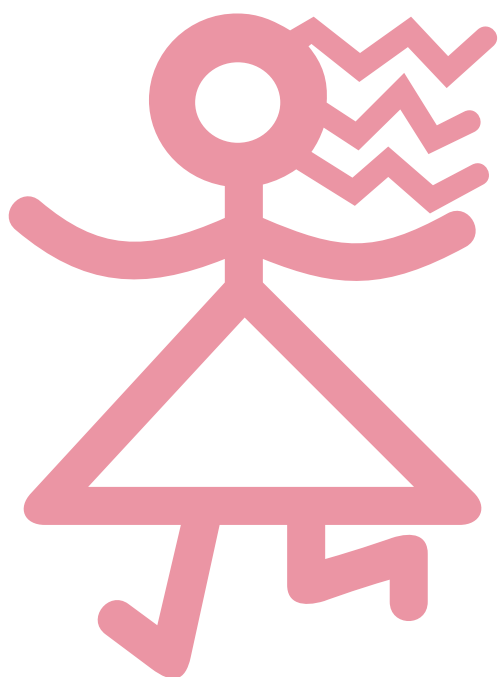
Les **territoires dits « hors Quartier Politique de la Ville »** qui concernent l'ensemble des territoires urbains ou ruraux du département qui ne répondent pas aux critères des quartiers prioritaires.



Quartiers Politique de la Ville

La politique mise en œuvre par la Caf de Vaucluse – qui recouvre l'ensemble de la vie familiale - lui permet d'inscrire son intervention dans le cadre des contrats de ville. Elle est particulièrement attentive aux actions en faveur de l'accès aux droits, de l'intégration des habitants dans les projets, du soutien à la parentalité, de la prévention de la radicalisation et des valeurs citoyennes. La Caf est cosignataire des contrats de ville 2015-2020 d'Apt, Bollène, Carpentras, Cavaillon, l'Isle sur Sorgue, Monteux, Orange, Valréas, ainsi que celui du Grand Avignon.

La convention de partenariat signée le 18 juin 2015 dans le cadre de la politique de la ville, entre les ministères des affaires sociales, de la ville, de la jeunesse et des sports et la Cnaf prévoit, qu'avant fin 2017, « un équipement d'animation de la vie sociale soit implanté sur les quartiers politique de la ville non encore couverts »

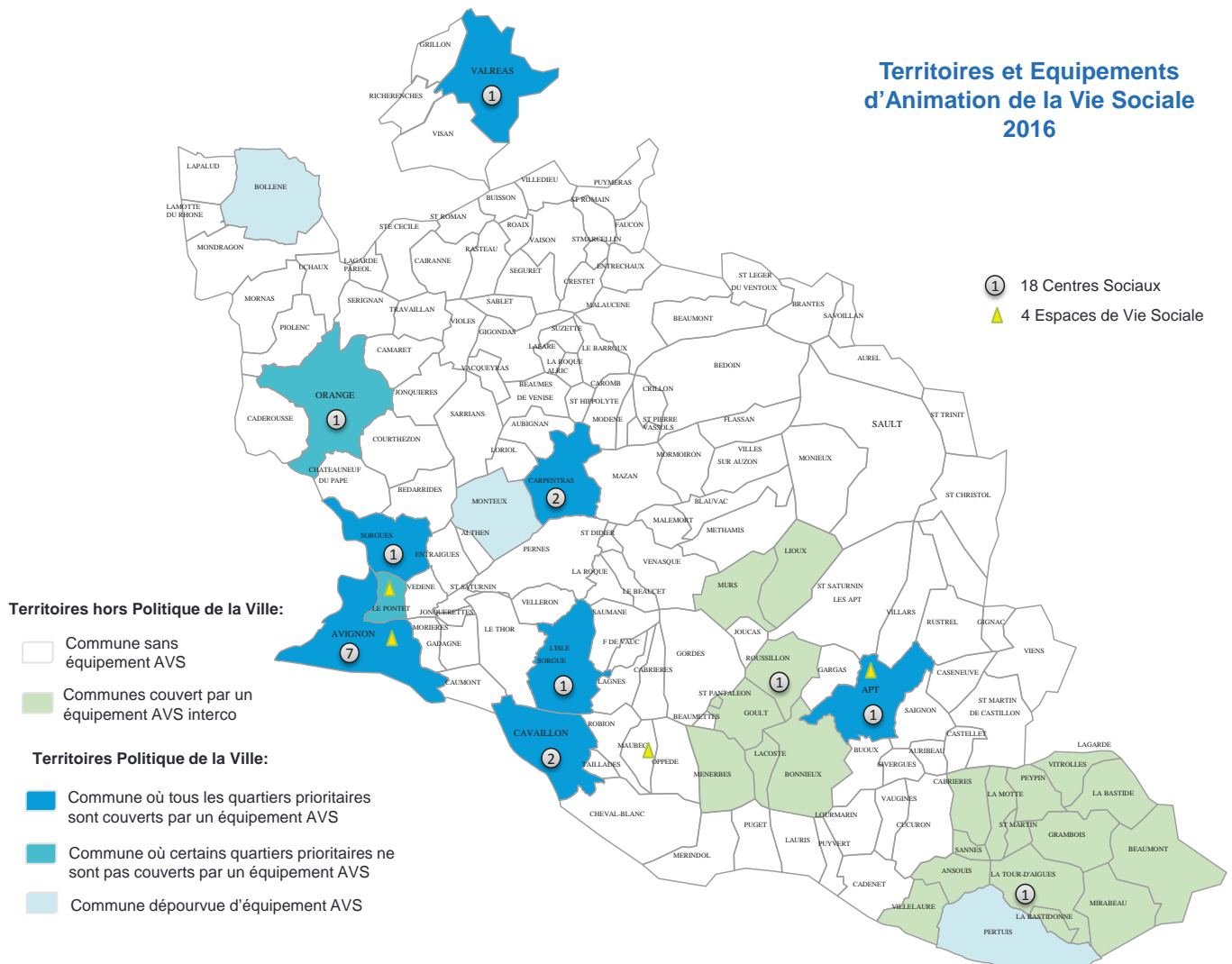




A ce jour, **22 quartiers prioritaires** sont identifiés en Vaucluse, 6 ne bénéficient pas d'implantation de structure agréée Centre Social. Ils sont situés à Pertuis, Monteux, Bollène, Le Pontet (2 quartiers sur cette commune) et Orange. En élargissant la vision

des dispositifs d'animation de la vie sociale, on notera toutefois que l'un des deux quartiers du Pontet bénéficie d'un Espace de Vie Sociale. Deux structures se situent en territoire dit de « veille active ».

Territoires et Equipements d'Animation de la Vie Sociale 2016



Certains projets de développement de structures d'animation de la vie sociale sont en cours d'élaboration, d'autres, au regard du contexte local et des réorganisations communales (intercommuni-

tés qui évoluent notamment) semblent compromis. Il est envisagé au tire des orientations du présent schéma de formaliser les besoins et potentiels afin de prioriser les développements.

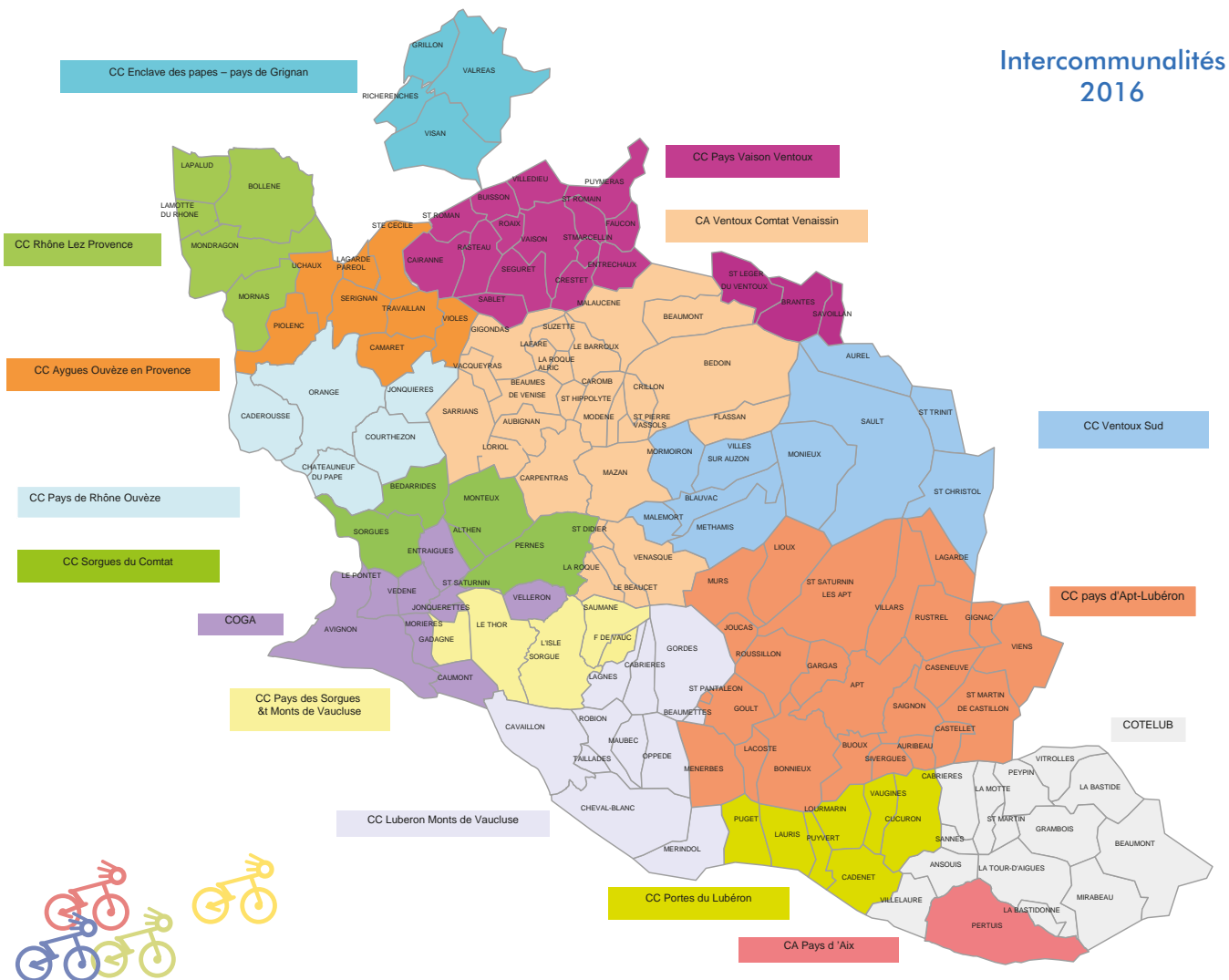


Territoires non couverts hors Quartiers Politique de la Ville

Comme présenté ci-dessus, peu de structures d'animation de la Vie Sociale se sont développées en dehors des territoires prioritaires. La réforme des collectivités territoriales qui réorganise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) selon une nouvelle cartographie vient bousculer les politiques d'animation de la vie sociale.

En effet, sur le territoire, les intercommunalités ne sont pas systématiquement les collectivités compétentes en matière de gestion des politiques sociales, culturelles, enfance et/ou jeunesse qui concernent plus particulièrement les structures espaces de vie sociale et les centres sociaux.

Sur **quinze intercommunalités en Vaucluse**, six d'entre elles sont dépourvues de structures d'animation de la vie sociale.



Pour autant les premières analyses, issues des échanges partenariaux, identifient des **besoins et des potentiels sur les territoires**.

Le département de Vaucluse connaît une densité démographique disparate qui invite à une approche des territoires différenciés entre « urbain » et « rural ».

Aussi, afin de mieux appréhender les perspectives de développement, le comité départemental a souhaité inscrire cette démarche d'analyse plus aboutie des besoins et de structuration des réponses au plan d'actions du présent schéma.

AXES DE DEVELOPPEMENT PARTAGES



La Caf de Vaucluse a mené, avec la contribution de ses principaux partenaires, un travail lui permettant de présenter le portrait de l'Animation de la Vie Sociale en Vaucluse.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement du partenariat d'ores et déjà mis en place entre l'Etat, la Région Paca, la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, le Département de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse et la Fédération des centres sociaux de Vaucluse.

L'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale permet de formaliser des **orientations départementales** pour les trois années à venir, 2017-2020. Les actions à développer s'articulent autour de trois axes :

- le renforcement du partenariat,
- la stabilisation de l'existant,
- le développement sur les territoires non couverts.

La traduction opérationnelle de ces différents axes est présentée de façon synthétique dans un tableau récapitulatif intitulé plan d'actions 2017/2020.

Renforcement du partenariat départemental

Comme présenté précédemment, le partenariat en Vaucluse est ancien. Fort de l'évolution des enjeux des territoires, il a pour ambition de s'adapter aux contextes locaux, tout en préservant les finalités de l'animation de la vie sociale.

La mise en œuvre du schéma directeur de l'animation de la vie sociale se veut être une nouvelle étape du partenariat, pilotée dans une logique de projet participative et partenariale, inhérente à la dynamique de l'animation de la vie sociale en Vaucluse.

La convention cadre arrivant à échéance fin 2017, les actions ciblées sont :

- l'évaluation de la convention cadre des centres sociaux 2014-2017,
- l'élaboration de la contractualisation partenariale pluriannuelle à compter de 2018.

Cette année charnière sera l'opportunité de conforter le partenariat départemental en direction des centres sociaux et de construire un partenariat départemental en faveur des espaces de vie sociale.

Stabilisation de l'existant

Le portrait de l'AVS en Vaucluse a permis d'appréhender une vision globale du territoire départemental. Le déploiement de **SENACS : Système d'Échanges National des Centres Sociaux** en 2017 sera un outil privilégié d'observation, de partage et d'analyse de l'existant et des évolutions envisageables.

Observatoire partagé entre partenaires, SENACS poursuit un triple objectif :

- donner à voir ce que sont les centres sociaux,
- améliorer la lisibilité du travail et des actions des centres sociaux sur leurs territoires,
- favoriser la reconnaissance des centres sociaux dans la négociation avec les partenaires.

En parallèle, et afin de mieux accompagner les structures, il semble judicieux de mettre en place une forme de **veille active** pouvant prévenir et/ou alerter des éventuelles difficultés rencontrées par les centres sociaux et espaces de vie sociale.

Sur la base des éléments précités, un **état des lieux des espaces de vie sociale** sera engagé afin de renforcer l'accompagnement de ces structures.

Développement sur les territoires non couverts

Les territoires dépourvus de structures d'Animation de la Vie Sociale, qu'ils soient en territoires identifiés au titre de la Politique de la Ville ou en dehors, nécessitent de **repérer au mieux les besoins et potentiels**.

Ces analyses partagées permettront d'identifier les **perspectives d'évolutions** qualitatives et quantitatives et de structurer une offre d'animation de la vie sociale en direction de publics cibles. Il sera ainsi possible de consolider la couverture en structures d'animation de la vie sociale en faveur des quartiers en politique de la ville et construire des réponses adaptées aux besoins des territoires non-couverts par l'AVS hors quartiers politique de la ville.



PLAN D'ACTION 2017 /2020



Axes	Objectifs	Actions	Acteurs	Echéances	
Renforcement du Partenariat	Consolider le partenariat départemental d'Animation de la Vie Sociale	Evaluation de la convention cadre des centres sociaux 2014-2017	Comité départemental AVS Collectivités/ Interco	Jun 2017	
	Construire un partenariat départemental en direction des espaces de vie sociale	Elaboration de la future convention-cadre pluri partenariale		Octobre 2017	
	Améliorer la lisibilité du travail et des actions des centres sociaux et des espaces de vie sociale sur leurs territoires	Définir les modalités d'accompagnement des structures existantes et des éventuelles créations.	Déploiement de l'outil SENACS et des instances d'animation et de suivi associées.	CAF - Fédération CS 84 Centres sociaux / EVS MSA - Département Région - Etat Collectivités / Interco	Octobre 2017
		Assurer une veille active et d'alerte	Accompagnement au développement du site régional des centres sociaux FICAF/Région Paca Favoriser les coopérations de territoire et le partage d'expériences.		A partir de décembre 2016 2017
Stabilisation de l'existant	Stabiliser les financements des structures AVS	Construire une grille d'indicateurs commune aux partenaires afin d'anticiper les situations problématiques	Comité départemental AVS	2017/2018	
		Evaluer les modalités de financements actuelles afin de mesurer les potentielles évolutions			
	Construire des réponses adaptées aux besoins des territoires non-couverts en AVS hors QPV	Développer la pratique des financements pluri-annuels	Comité départemental AVS Collectivités/ Interco	Courant 2017	
		Partager l'analyse des besoins des territoires			
Développement sur territoires non couverts	Consolider la couverture AVS des quartiers en Politique de la ville	Partager les potentiels repérés et à consolider	Comité technique départemental AVS	A partir de 2017	
		Hiérarchiser les développements à envisager			
		Partager l'analyse des territoires en Politique de la ville			
		Hiérarchiser les développements à envisager			

